

**EXTRAIT DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 7 MARS 2017
(EN APPLICATION DES ARTICLES L 2121-25 ET R 2121-11 DU CODE GÉNÉRAL
DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES)**

Sous la Présidence de Monsieur Hubert BERTRAND, Maire, le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 1^{er} mars 2017 a :

- Elu Mme Faure, Mme Givernet et Mme Bouclier, secrétaires de séance.
- Approuvé, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 7 février 2017.
- Approuvé, à l'unanimité, le tableau des emplois permanents de la Commune.
- Fixé, à l'unanimité, le tarif des interventions du personnel communal selon le barème proposé pour toutes prestations effectuées à compter du 1^{er} avril 2017.
- Autorisé, à l'unanimité, par le biais d'un mandat spécial, M. Gilles Catherin, adjoint chargé de la Culture, à se rendre au Festival d'Avignon du 9 au 15 juillet 2017 et a décidé, à l'unanimité, de prendre en charge les frais afférents au transport, à l'hébergement et à la restauration.
- Autorisé, à l'unanimité, le remboursement des frais de déplacement au responsable du service culturel de la ville relatif à sa participation au Festival d'Avignon.
- Accepté, à l'unanimité, le versement de la somme de 2 954 francs suisses soit 2 850 euros environ à l'association Noctambus, qui exploite un service public de transport de voyageurs en période nocturne, et le versement de la somme de 5 278 francs suisses soit une contre valeur de 5 075 euros environ au Transports Publics Genevois pour l'exercice 2017.
- Autorisé, à l'unanimité, le Maire à déposer un dossier de demande de subvention au titre du programme de soutien à l'investissement local (FSIL) auprès de la Préfecture de l'Ain.
- Autorisé, à l'unanimité, le Maire à signer avec DYNACITE, la Communauté de Communes du Pays de Gex et le Préfet de l'Ain, l'avenant n°1 à la convention d'abattement et d'affectation de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB).
- Autorisé, à l'unanimité, le Maire à signer avec SEMCODA, la Communauté de Communes du Pays de Gex et le Préfet de l'Ain, l'avenant n°1 à la convention d'abattement et d'affectation de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB).
- Pris acte des décisions suivantes :
 - Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle (Médiathèque) – Et si les hommes savaient....
 - Contrat de maintenance et d'entretien des défibrillateurs
 - Médiathèque – Contrat de services d'applicatifs hébergés
 - Extension et aménagement de l'école du Jura – Marché de travaux – Avenant n°3
 - Contrat de maintenance de logiciel Gestion des Ressources Humaines et Gestion Financière
 - Convention avec l'Ecole des Techniques et des Arts du Cirque (ETAC) – Atelier à l'école maternelle du Jura
 - Fourniture, installation, formation et maintenance du logiciel de Gestion Electronique du Courrier
 - Contrat de lutte contre les rongeurs et blattes dans les cuisines – Suivi des appareils désinsectiseurs
 - Mise à disposition, à titre exceptionnel et provisoire, d'un logement à un agent, nommé au service urbanisme
 - Défense des intérêts de la Commune devant la Cour Administrative d'Appel (CAA) de Lyon – affaire SCI EDELWEISS – Requêtes en appel émises contre les jugements du 18 novembre 2016
 - Défense des intérêts de la Commune devant le Tribunal Administratif de Lyon – Arrêté d'opposition à une déclaration (DP 00135416J0008) déposée par M. Pierre VUAILLET

Fait à Saint-Genis-Pouilly, le 8 mars 2017

Le Maire,

H. BERTRAND

Le recueil des actes administratifs (délibérations et arrêtés du Maire) est consultable en mairie aux heures habituelles d'ouverture.